

Accueil (10')

Liste des membres

Liste des présences

Tour de table

Tour de table - Partenaires / Observateurs

en rouge changements / nouveaux arrivants Nature Organisation P / O Prénom NOM Poste Porteurs OPN **EVRARD** ablaManuel Directeur Mathieu VIMARD Adjoint de direction Raphaël **SAUVE** Adjoint de direction Clarisse **BROCQUEVIEILLE** Chargée d'études FROM NORD PREVALET $\mathbf{\Lambda}$ Solène Chargée de mission **Arthur** YON \square Chargé de mission Guilhem **COLOMINES** Christophe RADENNE Chargé de mission **WWF France** Chargée de programme marin et Р \square Rita SAHYOUN pêche durable Animateurs NFM ablaArnauld MANNER Directeur Assistant / Dominique LAMORT Chargé de mission Consultant Poseidon Vincent DEFAUX Consultant / Directeur \square Rod CAPELL Consultant / Directeur Benoit CAILLART Consultant

Tour de table - Partenaires / Observateurs

Nature	Organisation	P/O	Prénom	NOM	Poste	P/A
Parties	CNPMEM	P	Pauline	DELALAIN	Chargée de mission	
prenantes /			Pauline	STEPHAN	Chargée de mission	
sphère	CRPMEM	Р	Maxime	DUCHATELLE	Directeur	
professionnelle	Normandie		Alannah	GOURLAOUEN	Chargée de mission	$\overline{\mathbf{A}}$
			Augustin	LEPRETRE	Chargé de mission	abs
			Coline	GIRAUD	Chargée de mission	abs
	CRPMEM Hauts- de-France	Р	Louis	GUSTIN	Secrétaire général	Ø
	FFP	0	Helene	KERAUDREN	Déléguée générale	
			Emeric	SALE	Chargé de mission	
	CCR EOS - NWWAC	0	Мо	MATHIES	Secrétaire exécutive CC EOS	×
	IVVVVAC		Mathilde	VALLERANI	Secrétaire exécutive ajointe	×

3

Nature	Organisation	P/O	Prénom	NOM	Poste	P/A
Parties .	APECS	0	Eric	STEPHAN	Coordinateur	abs
prenantes / sphère			Félix	GENDREAU	Chargé de mission	
publique	Des Requins et des Hommes	0	Armelle	JUNG	Chargée de projet	
	Ethic Ocean	0	Elisabeth	VALLET	Directrice	✓
			Alessia	BACCHI	Responsable scientifique	
	MSC France	0	Amélie	NAVARRE	Directrice MSC France	
			Alexandra	MAUFROY	Responsable Pêcheries	
Scientifiques		0	Eric	FEUNTEUN	Responsable d'équipe	
Laboratoires	Dinard		Thomas	TRANCART	Chef d'équipe élasmobranches	
			Thomas	BARREAU	Responsable suivi criée élasmobranches – pôle DCF	
			Sébastien	MAYOT	Chargé d'études scientifiques	abla

Tour de table - Partenaires / Observateurs

Nature	Organisation	P/O	Prénom	NOM	Poste	P/A
Entreprises	Carrefour France	P	Bérengère	DUDOGNON	Responsable qualité Marée	abs
Filière			Anne-Lise	MAINET		abs
Commerciale	Labeyrie Fine	0	Lucille	DRUGEAULT	Responsable RSE Filière poisson	abs
	Foods		Lucine	DRUGEAULI	Responsable RSE Fillere poisson	aus
	Sysco	0	Patrick	DUPONT	Directeur catégories	abs
			Laurent	FROGET	Chef de marché enseignement	
Administration	DGAMPA	/	Marie	IOTTI	Chargé de mission gestion des	M
			Marie	10111	quotas de pêche	Œ.
			Muriel	MARIET	Chargé de mission raies et	п
			Widhei	IVIANIET	requins	
	DIRM Manche	/	David	SELLAM	Chef mission territoriale de Caen	п
	Mer du Nord		Daviu	SLLLAIVI	Chei illission territoriale de Caen	
	DIRM Hauts-de-	/	Cyril	CZEKANSKI		
	France		-		Chef mission territoriale de	
			Aurélia	DAMASSE	Boulogne-sur Mer	

Ь





Focus - Etude Biodivlabel : 10'

Suites pré-évaluations MSC : 5'

Avancées du plan d'actions FIP : 2h30

Point / Suivi Poseidon: 10'

Prochain COPIL: 5'



9

Focus Etude Biodivlabel Impact des labels sur la biodiversité

 Pistes à suivre pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les labellisations

nttps://biodivlabel.collogue.inrae.fr



Agriculture, aquaculture et pêche : Impacts des modes de production labelilisés sur la biodiversité Le label MSC: une meilleure garantie sur l'état des populations exploitées, <u>impact moins</u> clair sur les autres dimensions de la biodiversité

La littérature s'accorde sur le fait que les produits de la mer labellisés MSC ont une probabilité très élevée de provenir de populations de poissons non surpéchées. Ce niveau est supérieur à la moyenne des pêches mondiales et européennes. En halieutique, la surpéche est mondialement définie par rapport au critère du Rendement maximum durable (RMD), qui est l'indicateur calculant le niveau maximum de prises possible, tout en préservant le renouvellement démographique des populations. Cette définition n'est cependant pas univoque selon qu'on privilégie un critère de biomasse, ou de biomasse féconde (indicateur d'état, noté BiBrmd) ou de mortalité par pêche (indicateur de pression, noté FIFFmd). Un autre seuil indique la limite basse où la quantité de reproducteurs est insuffisante pour le renouvellement: Blim.

En France et en Europe, l'évaluation scientifique renseigne les deux critères « B » et « F » pour la majorité des stocks suivis. Le critère de pression est utilisé comme objectif de gestion dans la Politique commune de la pêche (PCP), tandis que le critère de biomasse est utilisé comme indicateur d'état dans la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). La Figure 2.1 représente un classification des différents états des stocks (Vermard et Ulrich, 2024).

Le MSC, comme la FAO d'ailleurs, privilégie un critère de biomasse. Le premier indicateur du MSC (Pl 1.1.1) classe a minima l'état du stock par rapport à la certitude d'être au-dessus de la limite Blim et, ensuite, par rapport à l'objectif Brmd. Le critère de pression de pêche, qui n'est pas renseigné partout, n'est pas systématiquement pris en compte. C'est une critique formulée dans le rapport de l'association « On the Hook » (Stephenson et Johnson, 2023) qui reproche à l'indicateur Brmd (bien qu'on pourrait le considérer comme plus ambitieux que l'indicateur Frmd), de ne pas garantir suffisamment la protection de la ressource puisqu'il faut attendre que la biomasse se dégrade avant d'engager des mesures de limitation de a péche. Plusieurs publications soulignent néamonins que le processus de labelisation du MSC, en couplant gouvernance et suivi scientifique de l'état de la ressource (principe 3), permet au MSC d'être réactif face à la dégradation de l'effectif d'une population en suspendant temporairement les certifications. Par aillieurs, le futur référentiel MSC 3.1 (élaboré en 2022-2023 en vue d'une mise en œuvre avant 2026) introduit de nouvelles exigences sur l'obligation de règles de capture (Harvest Control Rules).

La méthode CSTEP a été appliquée aux pêcheries françaises labellisées MSC ou écolabel Pêche durable afin de comparer les scores (actuellement virtuels) que ces pêcheries obtiendraient avec le score CSTEP. Une illustration des résultats figure dans le Tableau 3.3.

Concernant l'état des stocks, les résultats sont similaires, les 3 approches étant largement cohérentes. On a pu observer, par exemple, que des pécheries de sardine et de merlan bleu qui recervalent aujourd'hui un score CSTEP moyen suite à une dégradation récente de l'état du stock, avaient aussi perdu leur certification MSC. Les résultats divergent en ce qui concerne les fonds marins. Cela s'explique par le fait que des pêcheries peuvent être certifiées MSC avec tous types d'engin, y compris des chaluts et draigues tofiants sur le fond, qui sont an lorés dans la notation CSTEP. Cest le cas pour la pécherie de coquilles Saint-Jacques et la pêcherie de lieu noir qui reçoivent toutes deux un store moyen d'après le CSTEP. Il n'y a pas de pécheries chalutières de fond certifiées par l'écolabel Pêche durable. De la même manière dans le cas des captures accidentelles d'especes sensibles, une pôcherie de thor nouge à la palaire pourrait se voir attitibuer une note médiorce à cause du risque d'interactions avec des espèces sensibles. Ce sont donc surtout pour les impacts sur les écosystèmes que des pécheries labellisées MSC et/ou écolabel Pêche durable pourraient recevoir un score CSTEP de risque d'impact « moyen » à « élevé ».

Les principales lacunes, limites et incertitudes mises en évidence

- On note des manques de données de suivi de biodiversité in situ, alors que ce sont des données indispensables pour évaluer la qualité des modèles de prédiction des impacts.
- Des lacunes sur l'impact des pratiques sur la biodiversité ont également été constatées, particulièrement dans le cas de l'aquaculture. En agriculture et pêche, il existe des études de grande envergure, méta-analyses ou rapports synthétiques mais dans ces corpus, la couverture des EBV reste partielle et celle des taxons inégale.
- De plus, ces synthèses ne permettent pas d'analyser les interactions entre pratiques alors qu'elles sont capitales pour traiter d'assemblages de pratiques dans des modes de production. Ces constats appellent à examiner les articles primaires qui vont plus loin dans cette analyse des interactions, et à entamer de nouvelles recherches.
- L'examen des cahiers des charges a montré le niveau assez générique des documents de base, l'hétérogénétifé
 des engagements et la faible explicitation de la cohérence des mesures entre elles. Cela limité la capacit à
 évaluer pleinement l'impact des labels sur la biodiversité en se fondant uniquement sur les cahiers des
 charges. Une analyse plus fine de l'ensemble de la documentation pourrait moduler l'appréciation « globale »
 des cahiers des charges.
- L'évaluation de l'impact au niveau des parcelles agricoles, telle que nous l'avons abordée dans l'étude Biodivlabel, ne fournit qu'une information partielle. De fait, plusieurs processus écologiques au delà de l'échelle parcelle ont des effets majeurs sur la biodiversité et sont insuffisamment pris en compte dans les méthodes de quantification actuellement existantes.
- L'étude Biodivlabel ne permet pas de trancher sur l'unité fonctionnelle la plus appropriée pour évaluer l'impact des produits labellisés sur la biodiversité. Toutefois, la complexité de l'évaluation et les angles morts des méthodes existantes ne sauraient en aucun cas justifier l'inaction face à l'effondrement de la biodiversité.

Questionnements parallèles sur la quantification des impacts de la pêche sur la biodiversité

Choix de l'unité fonctionnelle. Contrairement à l'agriculture, l'unité fonctionnelle avait jusqu'à présent fait l'objet de peu de débat scientifiques sur le volet pêche du lait du développement limité des études ACV. La question a émergé pendant la phase de concretation sur l'affichage environnemental. L'alternative se pose entre une unité de produit par tonne vesus une unité de population exploitée, le « stock ». Les enjeux sont sensiblement les mêmes que l'alternative tonne (ou kilo) versus hertant le sont de la contrait de

La gestion des pêches reposant sur les notions de surpêche et de bon état écologique, définies par le RMD (chapitre 2), son unité fonctionnelle est le stock. Les indicaters qui en découlent fipression et biomasses Joant des proportions entre le volume de capture et le volume de biomasse dans lame, mais sis n'expriment pas une valeur absolue. A titre d'exemple, la synthèse annuelle pour les pécheries françaises (Vermard et Ulrich, 2024) fait le suivi de l'état de surpêche de 170 populations (69 espèces différentes) que ces populations contribuent à plus de 25 000 t par an dans l'alimentation (merlu, hareng, coquille St. Jacques) à quelques kilos par an diajouillat, brosme, grenadier...).

A l'inverse, la méthode ACV développée par (Hélias et al., 2018; Helias et al., 2023) adopte une unité fonctionnelle au kilo, usuelle dans les ACV, pour quantifier l'équisement des ressources haileutiques. Céla permet de respecter, entre autres, le principe d'additrié: à deux les consommés ont deux loss just d'impacts qu'un kilo consommet ». Cependant cette UT conduit à un impact relatif plus faible pour les stock présentant de gros volumes de capture. Cela conduit à penser qu'il est préférable de consommet un kg de poisson d'un stock plus grand que d'un stock jus petit et (jin le notion du stock et du statut, il peut être préférable de consommet un kg d'un grand stock surpéché pluidit qu'un kg d'un petit stock moins surpéché. En ce sens, cette approche rets par pleinement alignée avec les politiques mondiales de gestion de la péhe, ni avec Tapproche du CSIEP, qui favoirseront toujours l'absence de surpéche, quelle que soit la taille du stock, pour deux stocks exploités de resolute airchier.

La notation basée sur le RMD n'est pas additive stricto sensu. Toutefois, les auteurs du CSIEP estiment qu'elle est implicitement intégrée dans la mesure où la quantité de poisson disponible à la consommation n'est pas determinée par la demande, mais par des quotas réglementaires (les Toutax autorisées de capture, IAC) basés sur l'état de stocks estimé annuellement grâce au suivi scientifique. Ainsi, une consommation trop importante (surpéche) se traduit par une baisse du quota l'année suivante. Il ya donc une relation indirecte entre le fait de consommer un ou deux kilos d'une ressource au temps, t dans l'approche par stock.

Echelles spatiales et temporelles des études d'impact. L'idée d'une pêche durable, au sens écologique du terme, implique que l'écosystème puisse resters in, noctionnel et productif, et que le niveau de pêche reste ains suffissimament modéré pour ne pas dégrader de manière significative, voire irréversible, l'écosystème dont elle dépend. La temporalité est importante, car la surpéche chronique d'un stock, même si la population est très importante, entraine un cerde vicieux où le capital nature lo é la population est égrade progressivement alors même que les capitars peuvent auyenter pendant une période. (Poux, 2023) en donne un exemple parlant à partir du cas emblématique et dramatique de la morue de Terneuve, qui a assuré des captures sables, autour de 150-200 0000 pra na pendant plus de 50 ans. Puis à partir des années 1950, l'augmentation de la puissance de pêche (motorisation) a accru les captures pendant plus de 20 ans, suivi par un effondement ques irréversible au début des années 1990. En appliquent un raisonnement simplifié del FACV par kilo, (Poux, 2023) explique comment le résultat d'une ACV, principlement basés eur l'utilisation de lue, juaint morte le inimpact le plus bas au moment du pic de capture, juste avant l'effondrement de la population. Sans indicateurs de suivi de l'état du stock, les estimations d'impact sur l'étors de rennées.

Suites Préévaluation MSC (30') Affectation au Plan d'Action des nouveaux sujets à traiter Revue interne et externe / Pêcherie

Affectation au plan d'action des nouveaux sujets identifiés

- ► Action 3 Données améliorées sur les activités
 - ► Espèces associées / ETP
 - ▶ Captures accidentelles
 - ▶ Effort de Pêche
- Action 6 Plan d'aménagement
 - Contrôle des pêches

Retour OC

Revue interne

De 1/an à 1/3 ans
Evaluation ICES/CIEM

Revue externe

Experts indépendants
Avis CSTEP

13

Avancées du Plan
d'action
(2h)

Action 1 : Passage en catégorie 1

Action 2 : TAC mono-spécifique

Action 3 : Données améliorées sur les activités

Action 4 : Minimisation effet senne / espèce associée : rouget-barbet

Action 5 : Minimisation des effets des engins de pêche

Action 6 : Plan d'aménagement

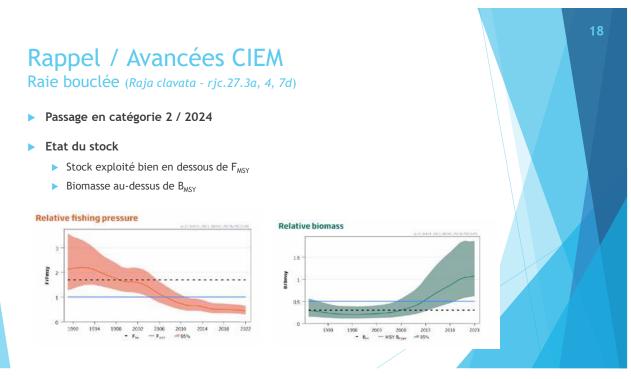
Action 7 : Traçabilité

Action 8 : Communication

15

Action 1 Améliorer la connaissance du stock de raie bouclée en Manche Est - suivi de l'état du stock





Nouvelles d'études

- Rappel pistes d'études APECS
 - ▶ Identification des zones de pontes
 - ▶ Réalisation d'une campagne dédiée au chalut à perche / septembre-janv. (éclosions)
 - Réalisation de transepts côte-large / Corrélation zone de juvéniles
 - ▶ Identifier les déplacements / connectivité entre zones / limites du stock / croissance
 - ▶ Campagnes de marquages conventionnels / électroniques
 - > + information des pêcheurs / récupération des informations de recapture
- Pas de nouvelle étude nécessaire / certification
- Pas de nouvelle étude engagée / porteurs du FIP
- Pas de nouvelle étude à faire état au COPIL



19

Action 2

Changement de gestion : passage TAC raie multi-espèces à TAC monospécifique raie bouclée (Stratégie) et établissement de règles d'exploitation



Avancées TAC mono-spécifique Point Information FROM Nord - Solène Prévalet Négociations bilatérales UE-RU Suivi FG raies et pocheteaux des CC MdN et EOS

Action 3 Données améliorées sur les activités de pêche pour soutenir la stratégie de gestion



24

Espèces associées / ETP Emissole lisse

► Incertitude présence Emissole lisse en Manche-Est

▶ Pas de certitudes / présence-absence / Emissole lisse

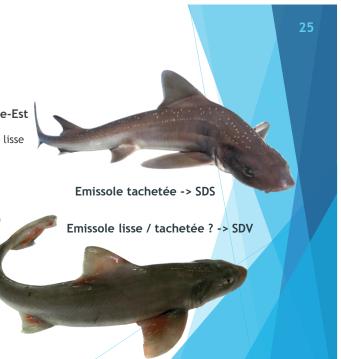
► Emissoles tachetées sans points avérées

Risque confusion / Emissole lisse - tachetée

▶ 6% SDV dans les données OPN (sans doute trop!)

Note info en cours / Pêcheurs - Criées

- Présence points = Certitude => SDS
- Absence points = Incertitude => SDV

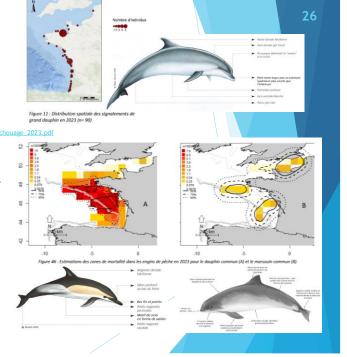


25

Captures accidentelles Oiseaux et Mammifères marins

- Nature des interactions ?
- PELAGIS

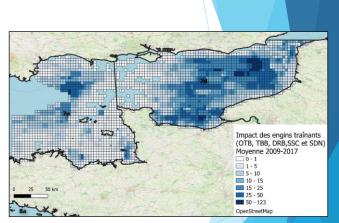
- ▶ Rapport Concerne plutôt Golfe de Gascogne
- ▶ Echouages apparents en Manche / cartographies
- ▶ GECC ?
- OBSMER
 - ► Rapport toujours en attente
 - Données attendues / OPN + FROM Nord
- Projet LIFE
 - ► En retard



28

Cartographies d'effort de pêche

- Mise à jour cartographies IPREM / Equivalent
 - Récupération données VMS / FROM (fait)
 - Récupération données VMS / OPN (en cours)
 - ► Traitement / croisement données à réaliser
 - ▶ Lat/Long Vitesse < 4,5nds Cap Date/Heure
 - ► Croisement / recoupage données Logbook
- Cartographies d'effort / Engin (à générer)
 - chalut
 - filet
 - senne

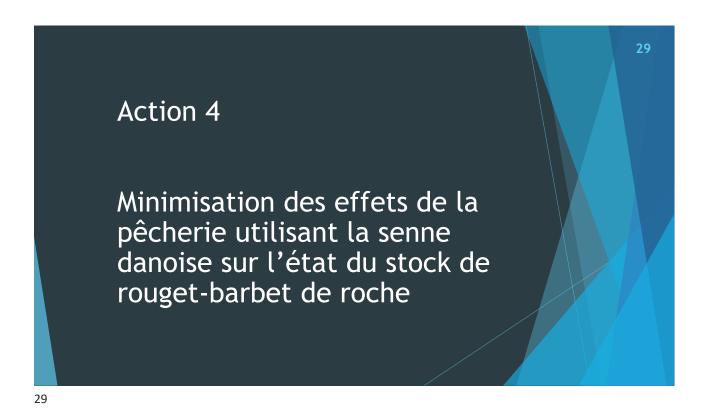


27

Suites Enquête Sociologique / Rejets

- Les 4 recommandations de l'étude
 - ▶ Améliorer information / réglementation : messages simples pas de mail ou courrier
 - Donner du sens / confiance : transparence pédagogie
 - ▶ Simplifier démarche / Identification tri estimation
 - > Simplifier démarche / Saisie : pré-remplissage, usage smartphone
- Projet communication / OPN et FROM Nord
 - ▶ Intégré aux PPC 2025
 - Mise en œuvre reportée / en attente en raison de :
 - ▶ Evolution réglementaire attendue/ FROM
 - ► Engagement financier / OPN









Action 5 Veille sur EMV en Manche Est, et application effective de mesures /minimiser les impacts de la pêcherie sur les habitats sensibles



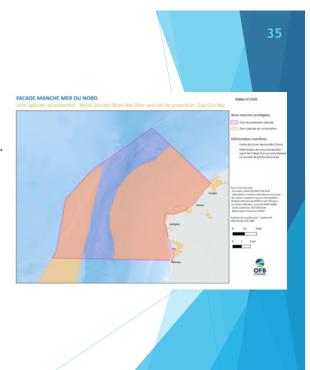
22

Rappels / EMV du Ridens de Boulogne

- Mesures techniques / Modification gréments chaluts
 - ► Entremises en chaines → Entremises en chaines/bourrelets caoutchouc
 - ► Classement gréments lourds → légers (<10mbar)</p>
 - Validation technique / Ifremer
- Arbitrage Préfecture favorable / Usage chalut modifiés / Zones Natura 2000
 - ≥ 3milles: usage casiers uniquement
 - > 3 milles nautiques :
 - Arts trainants interdits (OTB, OTT, PTB, TBB, TBN, TBS et DRB, DHB y compris drague à dents/soles)
 - > Sauf gréments exerçant une pression inferieur à 10 mbar (ROCK HOPPER) hors zone coeur.

Suites à venir

- Intégration juillet 2025 / DOCOB Sites Natura
 - « Ridens et dunes hydrauliques détroit Pas de Calais »
 - « Récifs Griz-Nez Blanc-Nez », « Cap Griz-Nez »
- Cartographie d'effort / interactions
 - Travail en cours / FROM Nord
 - Usage données VMS / Navires FROM Nord



35

Action 6 Plan d'aménagement spécifique pour la raie bouclée



Rappel / Enjeux Plan d'Aménagement de la Pêcherie de Raie Bouclée

- Dispositif anglo-saxon / non réglementaire
- Pas mécanisme obligatoire si cadre juridique suffisant
- Utile pour évaluateurs MSC + OPs
- Engagement reste à confirmer
 - Pas jugé indispensable vis à vis pré-évaluation
 - Pas prévu / PPC OPs 2025
 - A voir en 2026 selon évolutions TAC mono-spécifique



Contrôle des pêches

- Nature et fréquence des infractions ?
 - ▶ DIRM/DDTM sollicitées / OPN+FROM Nord
 - Attentes retours!



39

Action 7

Initiatives visant à assurer la bonne identification et traçabilité des espèces de raies, notamment de la raie bouclée





Consultation DGCCRF / DGAMPA

Requins

- Suppression « Saumonette »
- Avis reporté / analyse DGCCRF!

Raies

- Suppression « raie »
- ► Consultation DGCCRF / DGAMPA
- Refus / Renvoi à dialogue de filière !

Mise à jour à venir

- Noms scientifiques + Codes FAO
- Nom vernaculaires proposés EO + MNHN



Objet : Modification des dénotrinations de vente des raies et requirs

Malane la Discritica Chirinalia.

La righerentation communication en multire de connencialization des expèces, (riginates (V. 179/002)), prévait in municio de la discriminión de veuer de l'expèce o de son meso sicientification de la discriminión de la discriminión de la discriminión de la repetita de la confidencia en la discriminión de la reservación participar en ou se alte der rise e el a summentente o paísener s'aspitagar comme démanisation de vente officielle de septembre de la side podere de resis de la septembre de risas for la depoise de resis nos fines de al con apolica, con en el municipar de la depois de risas de la depois de risas indes prefessarles sons de fines de alle ou apolice. Cetta sin

La difficulté de l'édentification des repéros de sois et aujoin possais justifie les désensaisses inériques telles que étamentire et « en expersant. Trainfont, de une leure démandes un tété mises en place par les sensateurs profitaissements, les crisés finaçules et les extractes préfixages alequis places maries que armitéerer l'édentification de ces expères. Les deux regardant que les expères de naies et requise paissem être commercialisées sous des descensaisses gentres, ce dénomination générales, préfixes et amielles d'au certaires confesion apriles présent des commentaires présentaires de mainles d'au certaires confesion apriles présents de présents et commentaires présents de présent des commerciales sous des descensaisses posses de présents et commentaires de l'économies de la mainle de l'au certaire confesion apriles de presents et commentaires de l'économies de

It energy areas are professionable de destriberation inswiteriance de la loice commerciale et discommentatur, face à la situation prococcipante de l'Esta des grands squales, aux images d'finates de stark finning » et un beunin d'une prise en conspte de la postection des oppeces volutionables. Cette stantings participe à fagglières commercialment non oppece de mise et requiris les plus abrodatestes de no eux fune boucles, rise brancite, raise lisse, raise dance, petite resusects, émissolt tachesté, aéguille comme...) et qui probessione portant des évolutions de socio plusif favorables.

de vente des raies et requim, excluant tout amalgame possible entre les espèces. Les montions complisont importantes à indiquer sur les produits, par exemple : "aile de raie bouclée" ou "saumonetie de per roussette".

None sontmes conscients que la demande de révision de la liste des dénonitations officielles wette des nies et requises nécessite sorte vollations ainsi qu'un débai de mise en application. De ce l'ansemble des organisations professionnelles cosignataires de ce coerier vous propose l'agenda saiva Mise en application au ler janviez 2025 . Période de certificie à vocation pidagaogique, d'un an à compter de la mise en application

COMPTE NATIONAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS
Art. L.012-4 et a. du Code rarel et de la péche maritime - SART - 1750/17320004 - Code NAY SALT
18. Avenue de Marielle - SALT SAN DE LA 1880 C 27 1 1 1880 MB : Immensible medit avent



43

Suites à donner? Dénominations officielles de vente

- ▶ Interpellation des pouvoirs publics ?
 - ▶ DGAMPA / DGCCRF
 - DGMARE

Arguments potentiels?

- Attentes consommateurs!
- Processus décisionnel ?
- Sur-représentation Imp/Exp ? SNCE
- Règlement UE...

Actions ?

- Courrier cosigné
- ▶ Lobbying partenaires et ONGs
- Pétition...







Résultats Enquête Perception Raies et Requins

- Consommés / 15% population
- Informés de la nature et diversité des espèces de raies et requins
 - ▶ Pour les 15% qui les consomment
 - Pas du tout pour les autres
- > 70% Avisés de la sensibilité de ces espèces
- ▶ 60% Attentif à la durabilité de leurs achats
- 80% Attente dénominations précises



47

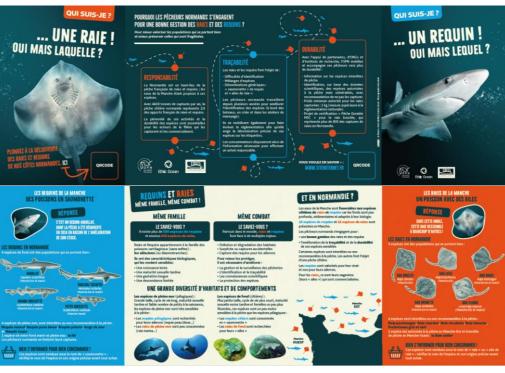
Partenariat OPN-Ethic Ocean Campagne info Raies et Requins en Manche

- ▶ Cibles : professionnels et publics
- Supports communication / information
 - ▶ Guide Raies et Requins 2024
 - ► Kakémono Affiches
 - Flyers / Animations points de vente (Tests conso en cours)
 - Page dédiée Internet (en cours élaboration)
 - Vidéos + Podcast + Posts / Internet & Réseaux sociaux (tournage à venir)
 - Animations points de vente (automne ?)









Communication FIP

- ► Mise en ligne / Site Fishery Progress https://fisheryprogress.org/fip-profile/15860/overview
- Page dédiée / Site Internet NFM https://www.normandiefraicheurmer.fr/c-est-qui-nfm/actualites/123-lancement-d-un-fip-raie-bouclee-en-manche-est.html
 - CP + Protocole accord porteurs
 - ▶ Plan d'action + Résumé
 - ► Compte-Rendu(s) COPIL + Présentations
 - Docs utiles :
 - ▶ Atlas MNHN des Chondrichtyens de France métropolitaine
 - ▶ Guide raies et requins en Manche
 - ▶ Rapport APECS « Habitats fonctionnels »
 - ▶ Rapport FROM « Etude survie senne danoise »
 - ▶ Rapport IPREM Impact Engins et Résilience Environnement





Activités Poseidon année 4 du FIP (janvier - juin 2025)

Suivi du FIP sur site internet FisheryProgress - réalisations : lien ici (nouveau site)

- ✓ Suivi semestriel des activités en anglais situation au 30 août 2024
- ✓ Élaboration et publication du compte rendu CR de la réunion du précédent COPIL, en ligne sur le site de NFM également. En français.
- ✓ Exigences sociales de FisheryProgress mise en conformité du FIP, entre autres :
 - Politique sociale publiée et approuvée par FisheryProgress, merci au CNPMEM d'avoir signé
 - · Preuve de sensibilisation des pêcheurs: approuvée par FP

Participation - contribution technique ponctuelle aux activités des porteurs du FIP :

Une séance de travail avec les porteurs du FIP dix jours avant le COPIL, quelques échanges e-mails avec NFM et les pré-évaluateurs de la pêcherie en 2024, préparation du COPIL de juin 2025

52

Suivi des indicateurs de performance MSC (IP) Unité d'évaluation « navires - chaluts » sur FP

53

rincipe	Composant	Indicateur de Performance	Pré-évaluation Année 0	Effectif Année 1	Effectif Année 2	Effectif Année 3
	Résultat	1.1.1 Etat du stock	60-79	60-79	≥80	≥80
	Resultat	1.1.2 Reconstitution du stock				
		1.2.1 Stratégie de capture	60-79	60-79	60-79	≥80
1	Stratégie de capture	1.2.2 Règles et outils de contrôle des captures	60-79	60-79	60-79	60-79
	(Gestion)	1.2.3 Information et suivi	60-79	60-79	60-79	≥80
		1.2.4 Évaluation de l'état du stock	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.1.1 Etat	≥80	≥80	≥80	≥80
	Espèces primaires	2.1.2 Stratégie de gestion	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.1.3 Information	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.2.1 Etat	≥80	≥80	≥80	≥80
	Espèces secondaires	2.2.2 Stratégie de gestion	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.2.3 Information	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.3.1 Etat	≥80	≥80	≥80	≥80
2	Espèces ETP	2.3.2 Stratégie de gestion	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.3.3 Information	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.4.1 Etat	60-79	60-79	60-79	60-79
	Habitats	2.4.2 Stratégie de gestion	60-79	60-79	60-79	60-79
		2.4.3 Information	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.5.1 Etat	≥80	≥80	≥80	≥80
	Ecosystème	2.5.2 Stratégie de gestion	≥80	≥80	≥80	≥80
	1	2.5.3 Information	≥80	≥80	≥80	≥80
		3.1.1 Cadre légal et/ou coutumier	≥80	≥80	≥80	≥80
	Gouvernance et politique	3.1.2 Consultation, rôles and responsabilités	≥80	≥80	60-79 60-79 60-79 80-79 80-80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 8	≥80
	' '	3.1.3 Objectifs à long terme	≥80	≥80	>80	≥80
		3.2.1 Objectifs spécifiques de la pêcherie	60-79	60-79		60-79
3		3.2.2 Processus de décision	≥80	≥80		≥80
	Système de gestion spécifique de la	3.2.3 Conformité et Application	≥80	≥80		≥80
	pêcherie	3.2.4 Évaluation des performancesde suivi et de gestion	≥80	≥80		≥80
	Nombre total d'IP égaux ou		20			1
	Nombre total d'IP entr		7			6
	Nombre total d'IP infér	ieurs à 60	0			A
	Indice Global B	MT	0,87	0,87	0,89	9 0,

Source: élaboré d'après le rapport de suivi de 3º année du FIP publié sur le site de FisheryProgress (FP)

53

Suivi des indicateurs de performance MSC Unité d'évaluation « navires - trémail » sur FP

54

Principe	Composant	Indicateur de Performance	Pré-évaluation Année 0	Effectif Année 1	Effectif Année 2	Effectif Année 3
	Résultat	1.1.1 Etat du stock	60-79	60-79	≥80	≥80
	rvesultat	1.1.2 Reconstitution du stock				
1		1.2.1 Stratégie de capture	60-79	60-79	60-79	≥80
	Stratégie de capture	1.2.2 Règles et outils de contrôle des captures	60-79	60-79	60-79	60-79
	(Gestion)	1.2.3 Information et suivi	60-79	60-79	60-79	≥80
		1.2.4 Évaluation de l'état du stock	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.1.1 Etat	≥80	≥80	≥80	≥80
	Espèces primaires	2.1.2 Stratégie de gestion	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.1.3 Information	≥80	≥80	≥80 60-79 60-79 60-79 800 280	≥80
		2.2.1 Etat	≥80	≥80	≥80	≥80
	Espèces secondaires	2.2.2 Stratégie de gestion	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.2.3 Information	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.3.1 Etat	≥80	≥80	≥80	≥80
2	Espèces ETP	2.3.2 Stratégie de gestion	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.3.3 Information	≥80	≥80	≥80	≥80
	Habitats	2.4.1 Etat	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.4.2 Stratégie de gestion	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.4.3 Information	≥80	≥80	≥80	≥80
		2.5.1 Etat	≥80	≥80	≥80	≥80
	Ecosystème	2.5.2 Stratégie de gestion	≥80	≥80	≥80	≥80
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	2.5.3 Information	≥80	≥80	≥80	≥80
	İ	3.1.1 Cadre légal et/ou coutumier	≥80	≥80	≥80	≥80
	Gouvernance et politique 3.1.2 Consultation, rôles and responsabilités		≥80	≥80	≥80	≥80
		3.1.3 Objectifs à long terme	≥80	≥80	≥80	≥80
3		3.2.1 Objectifs spécifiques de la pêcherie	60-79	60-79	280	60-79
		3.2.2 Processus de décision	≥80	≥80	≥80	≥80
	Système de gestion spécifique de la pêcherie	3.2.3 Conformité et Application	≥80	≥80	≥80	≥80
		3.2.4 Évaluation des performancesde suivi et de gestion	≥80	≥80	≥80	≥80
	Nombre total d'IP égaux ou	supérieurs à 80	22	22	23	2
	Nombre total d'IP entr		5	5	/ 4	
	Nombre total d'IP infér	ieurs à 60	0			
	Indice Global B	MT	0.91	0.91	0.93	0.9

Source: élaboré d'après le rapport de suivi de 3° année du FIP publié sur le site de FisheryProgress

Suivi des indicateurs - Unité d'évaluation « navires à senne danoise / écossaise» sur FP

Principe	Composant	Indicateur de Performance	Pré-évaluation Année 0	Effectif Année 1	Effectif Année 2	Effectif Année 3
	Résultat	1.1.1 Etat du stock	60-79	60-79	≥80	≥80
L	Nesulat					
1		1.2.1 Stratégie de capture			60-79	≥80
'						60-79
	(Gestion)					≥80
						≥80
						≥80
	Espèces primaires					≥80
						≥80
						60-79
	Espèces secondaires					60-79
					≥80	≥80
						≥80
2	Espèces ETP					≥80
						≥80
				60-79	60-79	60-79
	Habitats					60-79
						≥80
						≥80
	Ecosystème					≥80
		2.5.3 Information				≥80
		3.1.1 Cadre légal et/ou coutumier	≥80	≥80	≥80	≥80
	1.1.2 Reconstitution du stock	3.1.2 Consultation, rôles and responsabilités	≥80	≥80	≥80	≥80
		≥80	≥80			
3		3.2.1 Objectifs spécifiques de la pêcherie	60-79	60-79	60-79	60-79
	0	3.2.2 Processus de décision	≥80	≥80	≥80	≥80
		3.2.3 Conformité et Application	≥80	≥80	≥80	≥80
		3.2.4 Évaluation des performancesde suivi et de gestion	≥80	≥80	≥80	≥80
	Nombre total d'IP ég	aux ou supérieurs à 80	18	18	19	2
	Nombre total d	IP inférieurs à 60	2	2		2
	Indica G	Iohal PMT	0.80	0.80	0.81	0,8

Source : élaboré d'après le rapport de suivi de 3° année du FIP publié sur le site de FisheryProgress

55

Activités pour l'année 2025 semestre 2

À réaliser au plus tard le <u>30 septembre 2025</u> sur FisheryProgress - changement de date limite de transmission, auparavant fin août

- Élaboration et publication du compte rendu CR de la réunion du COPIL du FIP du 23 juin 2025 sur le site internet de NFM; et sur le site de FisheryProgress par action
- FisheryProgress : suivi annuel des activités du FIP sur la base de ce CR entre autres : actualisation des actions/activités à la marge, actualisation des IPs, suivi semestriel par action, Preuve de conformité du FIP aux exigences sociales de FisheryProgress :
 - Politique sociale du FIP (1.1): point situation annuelle à fournir (rapide, pas de changement prévu)
 - Actualisation de la liste des navires membres du FIP (1.2 directement en ligne dorénavant)
 - Preuve de sensibilisation des pêcheurs du FIP à la politique sociale et au mécanisme de réclamations et de plaintes (1.3): point situation annuelle à fournir sur ce qui a été réalisé en A4S2, devrait être rapide
 - Mécanisme de réclamation (1.4): point situation annuelle à fournir (rapide, pas de changement prévu)

Activités pour l'année 2025 semestre 2

À réaliser au plus tard le 30 septembre 2025 sur FisheryProgress

Actualisation à la marge du plan d'actions du FIP sur FisheryProgress le cas échéant, à valider par les porteurs du FIP début septembre 2025 après réflexion plus approfondie par Poseidon (proposition à confirmer par les porteurs en septembre 2025) - activités par action :

- Action 3 : amélioration des données sur les captures associées et accidentelles, et localisation de l'effort de pêche par données VMS;
- Action 6 (liée au principe 3 du MSC) : disponibilité de données sur les contrôles de pêche infractions constatées. En tant qu'activité ce qui permettrait de ne pas ouvrir une nouvelle action à valider par FisheryProgress

57

Autres activités pour l'année 2025 semestre 2

À réaliser jusqu'au prochain COPIL semestriel du FIP

Activités ponctuelles de conseil sur les activités du FIP pour préparer l'évaluation complète de la pêcherie selon le standard MSC version 2 - lancement de la candidature <u>au plus tard en juin 2026</u>

58

